

*Recours au Règlement***RECOURS AU RÈGLEMENT**LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES
QUESTIONS

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois comprendre que le critique financier en second du Parti libéral s'offusque de l'utilisation du terme «délibérée» dans une déclaration que j'ai faite au cours de la période des questions.

Je retire donc ce terme qui est antiparlementaire, mais je voudrais lui demander de bien vouloir s'assurer de l'exactitude des faits dont il nous fait part à la Chambre.

* * *

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGELA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES—L'ATTRIBUTION
DE TEMPS

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, je me suis levée pendant la période des déclarations des députés pour attirer votre attention sur la nouvelle attribution du temps durant la période des questions et essayer de vous faire remarquer que cette façon avait des répercussions malheureuses sur les «supporteurs» québécois du gouvernement.

Au cours de mon énoncé, j'ai laissé entendre que vous étiez responsable de cette décision et j'aurais, semble-t-il, laissé échapper un mot à l'effet que j'attaquais directement votre personne. Je voudrais retirer ces mots-là qui auraient pu vous blesser parce que ce n'était certainement pas vous ni vos compétences que j'attaquais. Ce n'était pas du tout mon but. Mon objectif était d'attirer encore une fois votre attention sur un processus qui est le résultat d'une conséquence de décisions malheureuses et qui attaquent donc directement les «supporteurs» québécois du gouvernement.

M. le Président: Je remercie bien l'honorable députée de Bourassa.

[Traduction]

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais intervenir brièvement dans le cadre d'un rappel au Règlement, pour attirer votre attention sur ce que je considère être un problème pour notre Chambre.

Vous vous rappelez sans doute qu'hier, durant la période des questions, vous avez rappelé à l'ordre le député de Cap-Breton—Richmond—Est relativement à ses déclarations au sujet du Gouverneur général. Vous lui avez demandé de retirer ses paroles, ce qu'il a fait, bien entendu.

Ce qui est regrettable, c'est que malgré cela, ses paroles ont été retransmises au journal télévisé *The National*, hier soir, à 22 heures.

Je le répète, je pense que cela montre bien à la Chambre à quel point il est important de régler bien et très rapidement toutes les atteintes au Règlement ou à la tradition de notre Chambre, lorsque des paroles calomnieuses ou en quelque sorte offensantes sont prononcées à l'endroit du gouverneur général ou de toute autre personne.

Ce qui s'est passé, c'est que le député a retiré ses paroles, mais qu'elles n'ont pas été effacées sur les enregistrements. Ainsi, la déclaration qu'on a retransmise aux nouvelles du *National*, hier soir, ne fait certes pas honneur à la Chambre ni au gouverneur général.

M. le Président: Je ne vais pas me prononcer sur ce rappel au Règlement à ce stade-ci. On pourra le faire à un autre moment.

Un député souhaite invoquer la question de privilège. Nous devons l'entendre, car cette question a priorité. Je tiens à dire que je suis certes disposé à discuter davantage de ce rappel au Règlement qui a été soulevé hier et aujourd'hui encore. J'invite tous les députés à s'en rappeler, et ils pourront consulter le hansard à ce sujet. J'ai précisé très clairement, hier, qu'il ne servait pas à grand chose de corriger une erreur après coup, si les paroles en question ont déjà été retransmises. Je ne me reporte pas à cet incident en particulier, mais à tout incident mettant en cause un député de n'importe quel parti. Si une déclaration de ce genre est faite, il n'est pas surprenant que les médias la retransmettent. C'est là une autre question, et je suis tout disposé à en discuter davantage avec les députés. Entre-temps, je vais donner la priorité à une question de privilège du député de Shefford.

[Français]

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à votre attention les propos que vous teniez dans cette Chambre, le mardi 10 octobre 1989, au moment où le très honorable chef de l'opposition de l'époque vous avait demandé de statuer sur la publicité gouvernementale concernant la taxe sur les produits et services.

Au sujet de l'examen de cette publicité, vous aviez dit, monsieur le Président, qu'il fallait examiner deux choses principalement: tout d'abord, si cette publicité nuira aux futures délibérations de la Chambre et du Comité des finances qui avait entrepris l'étude du document technique et, deuxièmement, si elle amène l'électeur à conclure que le Parlement n'a aucun rôle à jouer dans l'adoption de la mesure en question.